



Mensualisation des cdd courts

Par **Elohamon50**, le **28/12/2010** à **13:51**

Bonjour,

Notre entreprise fait régulièrement appel à des salariés en CDD pour les remplacements. Je m'interroge sur leur rémunération, en effet je vois que nous mensualisons tout le monde même les CDD de 15 jours. Or on arrive à des nombres d'heure assez étonnantes alors que nous effectuons 7h par jour. Quelle est la règle pour ce type de contrat, ne doit-on pas les rémunérer en heures effectives et non mensualisé quand il n'y a pas un minimum de x mois de contrat?

merci de bien vouloir m'éclairer sur ce point.

Par **P.M.**, le **28/12/2010** à **18:18**

Bonjour,

Il est normal que le CDD soit aussi mensualisé après c'est une question de calcul exact du salaire par rapport à la durée du travail...